

Service juridique

Le 20 avril 2022

## CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

Règlement numéro 752

Décrétant une dépense et un emprunt de 1 062 150 \$ pour l'acquisition d'une niveleuse, d'un balai de rue et d'une remorque Vacuum

Je, Carl Lebel, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité du Village de Val-David déclare avoir tenu une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) pour le règlement en objet le 19 avril 2022, de 9h à 19h, à la mairie et certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 752 est de 4 608;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 472;
- que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le règlement numéro 752 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Carl Lebel

Greffier-trésorier adjoint

alekel